

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
 GÉNÉRALE**

DIX-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 803<sup>e</sup>  
 SÉANCE**

*Jeudi 11 octobre 1962,  
 à 15 h 10*

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Page
Points 12, 34, 35, 36, 37, 39 et 84 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [suite]	
Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (suite)	
Développement économique des pays sous-développés (suite):	
a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;	
b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale;	
c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation;	
d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général;	
e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général;	
f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales	
Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (suite)	
Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (suite)	
Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (suite)	
Déclaration du Caire des pays en voie de développement (suite)	
Discussion générale (suite) . . . . .	43

**Président:** M. Bohdan LEWANDOWSKI  
 (Pologne).

**POINTS 12, 34, 35, 36, 37, 39 ET 84  
 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rapport du Conseil économique et social (chap. I à III, V et VI) [A/5203] (suite)**

**Décennie des Nations Unies pour le développement: rapport du Secrétaire général (A/5194, E/3613, E/3613/Add.1, E/3613/Add.2 et 3, E/3658, E/3664, E/3674) [suite]**

**Développement économique des pays sous-développés (A/5220) [suite]:**

- a) Accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique vers les pays en voie de développement: rapport du Secrétaire général;
- b) Création d'un fonds d'équipement des Nations Unies: rapport du Comité constitué aux termes de la résolution 1521 (XV) de l'Assemblée générale (E/3654);
- c) Développement industriel et action des organes des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation (E/3600/Rev.1, E/3656, E/3656/Add.1);
- d) Projections à long terme des tendances de l'économie mondiale: rapport d'activité établi par le Secrétaire général (E/3628, E/3629, E/3661, E/3668);
- e) Réforme agraire: rapport du Secrétaire général (E/3603);
- f) Décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et renforcement des commissions économiques régionales (A/5196, E/3643)

**Question de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les problèmes du commerce (A/5221, A/C.2/L.645, E/3631 et Add.1 à 4) [suite]**

**Mesures internationales destinées à compenser les effets des fluctuations des prix des produits de base (A/5221, E/3447, E/3644, E/CN.13/43, E/CN.13/45) [suite]**

**Souveraineté permanente sur les ressources naturelles (A/4905, A/5060, A/5225, A/AC.97/5/Rev.2, E/3511, E/L.914, E/L.915, E/L.918 et E/L.919, E/SR.1177 à 1179, E/SR.1181) [suite]**

**Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162) [suite]**

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite)

1. M. KANO (Nigéria) dit que l'importance que les Nations Unies attachent aux travaux du Conseil économique et social est un grand encouragement pour les pays dont l'ultime espoir de progrès économique peut dépendre de l'Organisation. Mais un facteur moins favorable est l'écart qui ne cesse de grandir entre le niveau de vie dans les pays très industrialisés du monde et celui des pays sous-développés. Tandis que les pays industrialisés poursuivent la course aux armements et dépensent des sommes énormes pour leur défense, une grande partie de la population du monde vit dans la misère et meurt presque de faim. La situation des pays sous-développés est précaire parce que les termes de l'échange leur sont défavorables. Cependant, pour la première fois, les nations du monde ont devant elles, dans la Décennie des Nations Unies pour le développement, un objectif d'une conception audacieuse et formulé clairement. Si les Nations Unies atteignent les objectifs de la Décennie, elles peuvent combler l'écart entre les pays

industrialisés et le monde sous-développé, et elles auront réussi à rendre le plus grand service à l'humanité en écartant la plus grave menace à la stabilité du monde.

2. La réalisation d'une économie mondiale équilibrée dépend des efforts des pays développés et des pays sous-développés, qui se complètent mutuellement. Tandis que les premiers ont l'obligation morale d'encourager et de stimuler le progrès en fournissant des capitaux et une assistance technique, les seconds ont le devoir de faire tous les efforts possibles pour s'aider eux-mêmes en mobilisant toutes les ressources matérielles et humaines dont ils disposent.

3. Le Gouvernement nigérien a lancé un ambitieux programme de développement national qui implique la dépense, répartie sur une période de six ans, de quelque 675 millions de livres. Ce plan doit être le premier d'une série de trois ou quatre dont on espère qu'ils permettront au pays de mettre en valeur la plus grande partie des ressources nécessaires à son développement. Il est évident toutefois que, si le montant de l'aide qui peut être attendue de la part de pays amis au cours de cette période de six ans n'est pas connu avec quelque certitude, il sera extrêmement difficile de maintenir la forme et l'ordre des priorités du plan. Le gouvernement et le peuple nigériens ont accepté volontairement des mesures d'austérité rigoureuses pour mettre le plan à exécution, et ils estiment que des efforts de cette ampleur de la part d'un pays sous-développé devraient être encouragés dans la même mesure par les nations développées. La nécessité d'une accélération du courant de capitaux en provenance des pays exportateurs de capitaux est évidente et il est décourageant de comparer les sommes effrayantes dépensées chaque année pour les armements au montant négligeable de capitaux qui vont aux pays en voie de développement.

4. Le rapport du Secrétaire général sur les conséquences économiques et sociales du désarmement (E/3593/Rev.1) a éliminé une fois pour toutes l'argument erroné selon lequel un désarmement général et complet aurait pour conséquence l'effondrement de l'économie des pays engagés dans la course aux armements. Il est clair qu'il en résulterait au contraire, pour le monde entier, de grands avantages économiques et sociaux.

5. Pour les pays sous-développés, toutefois, les profits qui leur reviendraient s'ils pouvaient être assurés d'un niveau constant de la demande de leurs produits primaires sont d'une importance plus immédiate. C'est pourquoi le Gouvernement nigérien approuve la convocation, le plus tôt possible, d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement convenablement organisée pour l'examen des divers moyens d'améliorer les termes de l'échange des pays de production primaire. Il a proposé l'inscription d'un certain nombre de questions à l'ordre du jour de la Conférence. L'une des plus importantes est la recherche des causes fondamentales des fluctuations à court terme des prix des produits de base et l'étude des mesures à prendre, sur les plans national et international, pour amener une stabilisation. La Conférence devra, parmi ses premières tâches, chercher un remède au retard que l'expansion du commerce des pays sous-développés ne cesse de prendre sur celle du commerce des pays développés. Ces derniers n'ignorent pas le rôle important qu'ils peuvent jouer dans l'effort d'expansion, et les pays africains ont affirmé leur détermination d'étudier les

possibilités et les conséquences d'un marché commun africain. Toutefois, l'expansion commerciale de ces pays est restreinte par leurs ressources limitées. Ils se heurtent à la même difficulté dans leurs efforts pour diversifier leur économie par l'industrialisation. Il est temps de revoir les termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en tenant compte des idées actuelles et des tendances de l'économie mondiale, et la façon constructive dont le Troisième Comité du GATT a abordé le problème de la stabilisation est un encouragement.

6. Le Gouvernement nigérien approuve la création, au Siège de l'ONU, du Centre des projections et de la programmation économiques, et il attend avec intérêt les rapports que ce centre présentera au Conseil économique et social. Le besoin d'une planification économique régionale se fait également sentir, et la délégation nigérienne appuie le projet de création d'un institut africain de développement et de planification économiques. Elle estime que l'application de la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale devrait être accélérée et ne partage pas entièrement l'avis qu'il est nécessaire de faire dépendre les mesures de décentralisation des activités de l'Organisation dans le domaine économique des efforts faits par les commissions économiques régionales pour établir un équilibre entre l'augmentation des activités opérationnelles auxquelles elles se livrent et le passage progressif qui s'opère, dans leurs programmes de travail, des travaux de recherche aux opérations. La nécessité de mener des recherches dans divers domaines économiques et techniques continuera à se faire sentir pendant les 10 prochaines années, car l'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent les pays africains est l'absence de données statistiques et de travaux de recherche sur lesquels ils puissent fonder leur politique économique nationale. La situation n'est évidemment pas la même dans une région comme l'Europe où il s'agit plutôt de coordonner les efforts de la recherche nationale que d'explorer des domaines nouveaux. Il faut donc éviter de donner une interprétation étroite au concept de décentralisation et définir clairement les fonctions organiques centrales qui seront réservées au Siège de l'ONU. Il faudrait déterminer clairement les activités qui doivent être confiées aux commissions économiques régionales sans perdre de vue la nécessité d'une certaine souplesse.

7. Les signes du progrès économique des pays très industrialisés ne se sont pas manifestés dans les pays sous-développés qui ont vu leurs termes de l'échange décliner constamment. On ne doit jamais oublier que la production de biens primaires des pays en voie de développement et la production industrielle des pays développés se complètent mutuellement et que ceux-ci tireraient du développement de ceux-là des bénéfices économiques à long terme. En conséquence, c'est à tort et avec peu de logique que les pays développés entourent leurs marchés de barrières qui entravent les exportations des pays producteurs de biens primaires. C'est en outre montrer peu de sens des réalités que de négliger les problèmes posés par l'admission de certains pays africains comme membres associés de la Communauté économique européenne, alors que d'autres ont rejeté nettement toute association de ce genre. Ce procédé non seulement crée une participation de second ordre et remet sous la coupe des anciennes métropoles des pays qui ont accédé récemment à l'indépendance, mais il perpétue aussi les divisions politiques et économiques de l'Afri-

que. La libéralisation mutuelle du commerce entre les pays développés pourrait être considérée en elle-même comme un fait heureux, mais une autre attitude s'impose à son égard si les intérêts des pays sous-développés du monde s'en trouvent sacrifiés.

8. On a dit à juste titre que les notions d'échanges et d'aide sont mutuellement complémentaires et non pas incompatibles, mais qu'une amélioration des termes de l'échange des pays sous-développés contribuerait beaucoup à réduire le besoin d'aide de ces pays. Il faut cependant reconnaître que, jusqu'au moment où la coopération internationale pourra remplacer entièrement l'assistance internationale, les pays en voie de développement auront besoin d'une assistance accélérée à la fois technique et en biens d'équipement. C'est pourquoi la Nigéria appuie sans réserve la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies. Elle est persuadée que les pays qui sont opposés à ce projet réexamineront leur position devant la large approbation que les pays sous-développés lui ont donnée.

9. La Nigéria ne peut qu'approuver un acte humanitaire tel que l'institution du Programme alimentaire mondial, mais il faut avant tout considérer ce genre de programme comme une mesure provisoire, l'objectif ultime étant d'éliminer les causes de la pénurie alimentaire et de mettre tous les pays en mesure de subvenir à leurs besoins. Les excédents alimentaires doivent être mis sur le marché mondial d'une manière qui ne cause pas de préjudice au commerce de pays comme la Nigéria, dont les recettes en devises étrangères dépendent de leurs exportations primaires. La Nigéria se félicite également de la prochaine réunion de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, et elle participe à sa préparation.

10. La Nigéria estime que les Nations Unies ont le devoir d'aider les pays peu développés à s'industrialiser et pense que la désignation du Commissaire au développement industriel a été une mesure dans la bonne direction. Toutefois, on pourrait faire davantage et il faudrait envisager sérieusement la création d'une institution spécialisée chargée du développement industriel. C'est un domaine dans lequel la demande de services consultatifs et d'experts dépasse largement l'offre, et la Nigéria espère que le Centre de développement industriel, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées examineront sérieusement les propositions contenues dans le mémoire du Secrétaire général (E/3656) qui portent sur les moyens d'utiliser les maigres ressources disponibles. La très grave pénurie d'experts du développement industriel pose un réel problème et M. Kano espère que les pays hautement industrialisés voudront bien élargir les moyens de formation en cours d'emploi qu'ils offrent aux pays en voie de développement.

11. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, tandis que se poursuivent les négociations sur le désarmement, les dépenses considérables qu'entraîne la course aux armements ne cessent de s'accroître et les budgets militaires, notamment ceux des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, seront sensiblement plus élevés en 1963; les forces productives sont de plus en plus détournées des tâches constructives pour être consacrées à la production de moyens de destruction; on essaie de maintenir le colonialisme

sous de nouvelles formes telles que la tutelle économique; l'écart entre le niveau de vie des nations économiquement développées et celui des nations moins développées ne cesse de grandir; il s'est constitué un groupe fermé de nations occidentales développées; enfin les prix des produits exportés des pays peu développés continuent de fléchir tandis que ceux de leurs importations continuent d'augmenter.

12. Le taux d'expansion du commerce international des pays capitalistes développés a diminué au cours de ces dernières années. Dans ces pays, certaines branches de la production sont frappées de stagnation. La situation économique des pays occidentaux en 1961-1962 est légèrement moins favorable que celle des Etats-Unis. Toutefois, même dans cet état de choses, il est impossible de ne pas remarquer qu'au fur et à mesure de l'intégration des pays membres de la Communauté économique européenne les contradictions entre ces pays et les autres se sont précisées et le rythme de leur développement économique s'est ralenti.

13. L'effondrement de la bourse à New York, la baisse des cours des valeurs dans les pays d'Europe occidentale, la plus grande instabilité du marché monétaire et le temps d'arrêt marqué par l'expansion de l'investissement industriel sont autant de faits dignes d'être notés, qui proviennent tous de défauts de structure reflétant l'instabilité et l'injustice qui caractérisent le développement des économies capitalistes. C'est ainsi qu'on ne peut qualifier d'accidentel le niveau élevé et persistant du chômage aux Etats-Unis. Une fraction de plus en plus importante des milieux économiques et des milieux d'affaires aux Etats-Unis considère que le taux élevé des dépenses de l'Etat et de l'impôt constitue des facteurs de dépression pour l'économie américaine. Certains désirent paradoxalement en transférer le fardeau aux autres pays, y compris les pays peu développés. Enfin, dans de nombreux pays d'Europe occidentale, les prix des biens de consommation ont enregistré une hausse de 4 à 5 p. 100 par rapport à l'année précédente et le rythme de l'inflation s'accélère, menaçant de larges secteurs de la population d'une baisse de leur niveau de vie.

14. La théorie selon laquelle les dépenses militaires peuvent constituer un facteur de prospérité pour les nations capitalistes a été réfutée, et la délégation de l'Union soviétique partage les vues que le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a exposées sur ce sujet devant la Commission [795ème séance].

15. Les aspects négatifs de la situation économique dans les pays occidentaux développés, ainsi que la menace reconnue de bouleversement économique auront inévitablement leurs répercussions sur les pays sous-développés. Certains d'entre eux ont déjà réussi dans une certaine mesure à développer leur économie et à lutter efficacement pour se libérer du système colonial. Toutefois, leur manque de ressources a gêné leur effort. De toute évidence, ils ont besoin d'aide extérieure, mais celle-ci ne doit aucunement porter atteinte à leur indépendance ni à leur souveraineté.

16. Si les progrès réalisés par les pays en voie de développement sont peut-être lents, on peut noter comme éléments positifs leur accession à l'indépendance politique, et la possibilité qui leur est maintenant ouverte d'obtenir une assistance technique et de l'équipement industriel des pays socialistes qui les

rendent moins tributaires des monopoles capitalistes, ainsi que l'attention nouvelle qu'ils donnent à la planification et à l'assistance multilatérale qu'ils peuvent obtenir par l'intermédiaire des organisations internationales. De plus, la coopération et l'assistance mutuelle offrent beaucoup de possibilités aux pays en voie de développement eux-mêmes.

17. Parmi les facteurs négatifs, on relève notamment les séquelles de la domination colonialiste et l'activité persistante et étendue — bien qu'actuellement camouflée — des monopoles étrangers, les termes de l'échange défavorables des pays de production primaire, la baisse des prix de leurs produits d'exportation et la hausse du prix de leurs importations. Les pays en voie de développement souffrent de la politique discriminatoire et de barrières commerciales imposées par les nations industrialisées de l'Ouest, et ils parviennent difficilement à se procurer l'équipement industriel dont ils ont besoin ou les crédits nécessaires à son acquisition. Les conditions de crédit qui leur sont faites sont souvent inacceptables, de sorte que leur industrialisation piétine.

18. Les représentants des pays sous-développés ont exprimé, dans divers organismes internationaux, leurs inquiétudes quant à la politique commerciale suivie par les pays occidentaux, en particulier ceux de la Communauté économique européenne. Ils y voient, à juste titre, la menace d'une discrimination accrue, la perspective de recevoir moins en échange de leurs produits primaires et d'avoir à payer davantage pour leurs importations de produits manufacturés, assorties de nouvelles formes de colonialisme. L'inquiétude s'exprime également dans la Déclaration du Caire des pays en voie de développement (A/5162). Les objectifs de la Communauté ne sont rien moins que philanthropiques. En accordant le statut d'associé à certains pays africains, la Communauté s'efforce de préserver le système de la monoculture en vigueur dans bon nombre de ces pays et de les maintenir dans un état de dépendance économique à l'égard du monde occidental. Même si certains pays africains retirent des privilèges de leur qualité d'associés à la Communauté, il faut tenir compte aussi de la situation des autres pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

19. Le représentant d'un pays d'Europe occidentale, parlant en séance plénière, a déclaré qu'il n'existait aucune véritable définition du néo-colonialisme. Que l'on soit ou non en mesure de le définir, chacun sait ce qu'est le néo-colonialisme. Les pays qui appartiennent à la Communauté économique européenne sont ceux qui possèdent le plus long passé de domination coloniale. Leurs monopoles cherchent encore à maintenir leur emprise sur les pays d'Afrique, y compris ceux qui ont récemment conquis leur indépendance. Tout ce qui les intéresse, c'est d'exploiter les matières premières des pays en question et d'en tirer le maximum de bénéfices. Des activités de cette nature constituent une forme nouvelle de colonialisme, plus souple que l'ancienne, mais tout aussi répugnante. La lutte contre le colonialisme est loin d'être terminée. Il reste aux Nations Unies beaucoup à faire pour s'attaquer aux problèmes du néo-colonialisme et pour aider les nombreux pays qui luttent encore afin d'échapper à la domination des monopoles étrangers.

20. L'Union soviétique et les autres pays socialistes ont continué à réaliser des progrès économiques

spectaculaires. De 1958 à 1961, le taux annuel moyen de croissance de la production industrielle des pays socialistes a été près du triple de celui des pays capitalistes. La part des pays socialistes dans la production industrielle mondiale a progressé de façon continue: en 1955, elle était de 27 p. 100, en 1960 et 1962 elle atteignait respectivement 36 et 37 p. 100. L'Union soviétique a accompli de progrès considérables en ce qui concerne la production d'acier, de pétrole et d'énergie électrique, tandis que ses réalisations sur le plan scientifique, culturel et social ont atteint de nouveaux sommets. En 1962, elle dépassera les objectifs assignés par le plan économique, tant dans le secteur industriel que dans le secteur agricole. Son commerce extérieur s'est accru de 6,8 p. 100 en 1961 et elle entretient maintenant des relations commerciales avec plus de 80 autres Etats. Aux pays en voie de développement, l'Union soviétique offre des conditions favorables, des marchés stables et des prix rémunérateurs. D'autre part, elle leur fournit une assistance précieuse. Sur les 480 projets industriels que l'Union soviétique a prévu de réaliser dans les pays en voie de développement, une certaine étaient déjà mis en chantier en 1962. Etant donné que la plus grande partie de l'assistance s'adresse au secteur public, les risques d'exploitation par des monopoles étrangers privés ont diminué. L'Union soviétique accroît ses échanges commerciaux avec les pays capitalistes d'Europe occidentale, mais pas autant qu'elle le souhaiterait. De nombreuses barrières artificielles l'en empêchent. L'Union soviétique a également accru son commerce avec le Japon. Le principe fondamental de la politique commerciale de l'Union soviétique est son désir de commercer avec tous les pays quel que soit leur système économique, sans discrimination aucune, sur une base d'égalité complète et d'avantage mutuel.

21. Les représentants de l'Italie et de la Nouvelle-Zélande ont défendu le marché commun européen et attaqué la politique commerciale de l'Union soviétique. Le représentant de la Nouvelle-Zélande semble avoir attribué à l'Union soviétique les difficultés que son pays doit résoudre à cause du Marché commun. Il reste à voir si l'optimisme dont il a fait preuve au sujet de la Communauté économique européenne est justifié. A la dernière session du Conseil économique et social, le représentant de l'Australie n'avait pas manifesté le même enthousiasme. Certains ont accusé l'Union soviétique de discrimination à cause de son système de commerce d'Etat. Mais comment un système qui traite tous les pays de la même manière pourrait-il être coupable de discrimination? On a également cherché à comparer les politiques des six pays européens avec celles du Conseil d'assistance économique mutuelle (COMECON). En fait, elles ne sont pas comparables. Les pays socialistes demeurent entièrement libres de suivre leurs propres politiques commerciales, tandis que les pays membres de la Communauté sont liés par toutes sortes de restrictions. Ce qu'il faut faire pour développer les relations commerciales, c'est rechercher la coopération sur une base de coexistence pacifique.

22. L'Etude sur l'économie mondiale, 1961 (E/3624/Rev.1) révèle clairement que la situation commerciale des pays sous-développés a beaucoup empiré. Les prix des produits de base ont baissé sur les marchés internationaux, d'où une réduction des recettes correspondantes d'exportation. L'assistance qu'ils reçoivent des pays plus développés ne compense

aucunement ce qui leur a été soustrait par les monopoles étrangers. Alors que la plupart des pays s'efforcent de normaliser leurs relations commerciales, les Etats-Unis, à la face des Nations Unies et en violation flagrante de la Charte, livrent une guerre économique au peuple cubain, peuple héroïque et épris de liberté. Non seulement les Etats-Unis ont complètement interrompu leur commerce avec ce pays, mais encore ils tentent de persuader d'autres pays de ne pas permettre à leurs navires de commerce de transporter des marchandises vers Cuba. Il n'y a rien de surprenant à ce que des pays tels que le Canada, la Suède et le Royaume-Uni aient protesté contre une telle pression. Rien ne justifie les tentatives déployées par les Etats-Unis pour étrangler l'économie cubaine, simplement parce que ce pays a cherché à suivre une voie indépendante pour son développement. Les Nations Unies se doivent de condamner fermement les agissements des Etats-Unis.

23. La plupart des délégations sont d'avis que l'heure est venue de débattre les problèmes commerciaux au cours d'une conférence internationale. L'Union soviétique est en faveur de la convocation immédiate d'une telle conférence. Cette conférence serait avantageuse pour tous les pays parce qu'elle pourrait s'attaquer à des sujets vitaux tels que ceux de l'élimination de la discrimination et des barrières commerciales, d'une plus grande coopération commerciale, des tarifs, de la navigation maritime, de l'embargo et de l'influence des groupements régionaux. Bien que le Conseil économique et social ait décidé de réunir une telle conférence, il n'a pas arrêté la date à laquelle elle se réunirait ni les sujets dont elle débattrait. Il appartient donc à l'Assemblée générale de se saisir de ces questions et de décider de tenir la conférence en 1963.

24. Une des questions les plus importantes dont cette conférence devrait s'occuper est la mise sur pied d'une organisation mondiale du commerce. Il est surprenant que les Nations Unies aient créé des institutions qui se spécialisent dans l'alimentation, l'éducation ou la santé, mais qu'il n'y en ait aucune pour le commerce international, alors qu'il s'agit d'un sujet si important pour tous les pays et en particulier pour ceux qui sont en cours de développement. Cette organisation mondiale du commerce devrait avoir un caractère universel et permanent: elle devrait être à même de discuter de mesures telles que la suppression des obstacles qui s'opposent aux échanges, la nécessité de prix équitables pour les matières premières, ainsi que des méthodes propres à améliorer le commerce. Les adversaires de ce projet ont souvent soutenu que le GATT jouait déjà un tel rôle. Mais cet organe ne comprend que 44 membres, ce qui laisse sans représentation les 65 autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans parler des Etats non membres. De toute manière, le GATT est composé de membres à pleins pouvoirs et de membres à pouvoirs restreints, et c'est là un système contraire au principe d'égalité qui doit régir toutes les relations commerciales.

25. Le rapport présenté par le Secrétaire général sur la Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613) laisse beaucoup à désirer. Il semble se soucier plus de généralités que de propositions précises. Il ne mentionne pas la nécessité vitale d'éliminer les conséquences politiques et économiques du colonialisme. Il ne mentionne pas davantage les

conférences importantes qui ont eu lieu récemment à Belgrade et au Caire. Il ne parle pas du SUNFED. Bref, il ne s'attaque pas au problème essentiel qui consiste à aider les pays sous-développés au cours des 10 prochaines années, grâce à des propositions bien définies et à des mesures pratiques.

*M. Allana (Pakistan), vice-président, prend la présidence.*

26. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) dit que le représentant de l'Union soviétique a fait allusion à un grand nombre de questions que la délégation des Etats-Unis examinera lorsque les points correspondants de l'ordre du jour de la Commission viendront en discussion. Pour ne pas aggraver le climat de guerre froide créé par le représentant de l'URSS, la délégation des Etats-Unis, s'abstenant de distraire la Commission de sa tâche, répondra aux allégations d'ordre politique devant les commissions politiques de l'Assemblée générale qui sont les organes compétents en la matière.

27. M. BERNARDO (Argentine) estime que l'examen du problème du développement économique fournit, à un nombre toujours croissant de pays qui ont atteint des stades de développement différents et dont l'organisation politique n'est pas la même, l'occasion d'échanger des avis et des données d'expériences afin de résoudre les problèmes par la coopération internationale. A la session en cours, il importe plus que jamais de maintenir la discussion sur un plan technique pour faciliter l'adoption de solutions précises. Les délégations ne doivent pas se borner à répéter les déclarations des années précédentes. Etant donné l'impatience des peuples des pays moins développés à atteindre des niveaux de vie plus élevés, le débat ne saurait être un simple exercice oratoire; des idées nouvelles doivent se faire jour en vue de l'accélération du développement.

28. Certes, l'Assemblée générale n'a d'autre pouvoir que celui de faire des recommandations, mais savoir se fait entendre plus clairement chaque année dans les milieux où sont prises les grandes décisions économiques. Il est hors de doute que l'accord théorique réalisé à la Commission quant à la véritable nature des problèmes qui se posent aux pays sous-développés et aux principaux moyens de les résoudre a influé sur l'attitude des gouvernements. Si, à la dix-septième session, les membres de la Commission pouvaient s'entendre sur des mesures précises, cet état de choses aurait des répercussions sur les négociations actuelles ou futures entre Etats ou groupes d'Etats et sur les politiques des organisations internationales qui s'occupent du développement.

29. Le moment de parvenir à un accord de cette nature semble venu. La majorité des questions dont la Commission est saisie ont déjà été débattues au Conseil économique et social; le Conseil ne reflète pas exactement la composition actuelle de l'Organisation des Nations Unies, mais l'étendue de l'accord qui y a été réalisé assure une base solide aux travaux de la Commission.

30. Autre fait encourageant, les Nations Unies disposent maintenant d'un ensemble de moyens techniques qui permettent une évaluation plus précise des besoins et facilitent l'adoption de mesures pratiques par les Etats en voie de développement. Ainsi, ayant achevé l'étude théorique des avantages et inconvénients de la planification nationale, ces pays peuvent, lorsqu'ils établissent leurs plans, utiliser les données que

contiennent les études de l'ONU et de la FAO. M. Bernardo cite à ce propos l'étude de la FAO intitulée Produits agricoles — Projections pour 1970 (E/3628) et le rapport du Secrétaire général sur les perspectives de la demande de produits non agricoles (E/3629), au sujet desquels sa délégation maintient toutefois les réserves qu'elle a formulées à la session commune de la Commission du commerce international des produits de base et du Comité des produits de la FAO. La délégation argentine se félicite également de l'ouverture récente, à Santiago du Chili, de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale, et de la mise au point de projets analogues pour l'Asie et pour l'Afrique.

31. Le débat sur l'industrialisation s'est également précisé grâce à la création du Comité du développement industriel, à la nomination d'un Commissaire au développement industriel et à l'analyse détaillée présentée dans la première partie de l'Etude sur l'économie mondiale, 1961 (E/3624/Rev.1). La délégation argentine persiste à penser que, pour accorder plus d'attention aux problèmes du développement industriel dans les pays en voie de développement, il faudrait créer une nouvelle institution spécialisée ayant des buts et des attributions analogues à ceux des institutions existantes.

32. Le Conseil économique et social s'est également occupé de la mise en valeur des ressources naturelles. Le titre même de l'une des études du Secrétariat dans ce domaine, La recherche du pétrole: besoins en capitaux et méthodes de financement (E/3580/Rev.1), montre qu'un grand progrès a été accompli par rapport à la position de la majorité aux Nations Unies il y a à peine deux ans. Il faut espérer que, lorsque la Commission examinera le rapport de la Commission de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles (E/3511), elle se souviendra du passé. Même la question controversée de la réforme agraire, dont les inévitables incidences politiques et sociales ont naguère éveillé la méfiance des pays investisseurs et de certaines classes dirigeantes des pays sous-développés, est discutée de plus en plus comme un problème strictement technique.

33. L'importance de ces progrès est manifeste, toute stratégie du développement devant nécessairement se fonder sur une planification judicieuse pour favoriser l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles et des sources d'énergie et l'adoption de meilleures techniques agricoles. Toutefois, pour mettre en œuvre des programmes de cette nature, les pays en voie de développement doivent pouvoir disposer de ressources financières et techniques proportionnées à l'ampleur de l'effort. La délégation argentine attache une importance particulière au financement par l'épargne nationale et à la formation technique de la main-d'œuvre autochtone. Si les conclusions atteintes sur ces points dans l'Etude sur l'économie mondiale, 1961, doivent être acceptées avec quelque réserve vu l'imprécision possible de plusieurs variables économiques, l'analyse montre du moins l'importance des capitaux étrangers dont les pays sous-développés ont besoin pour compléter leurs investissements intérieurs. De plus, les entrées de capitaux étrangers restent très inférieures aux besoins réels, comme l'Assemblée générale et le Conseil économique et social l'ont reconnu. Ce seul fait limite dangereusement les efforts que peuvent déployer les Etats pour accélérer leur développement économique. Le problème du financement

intéresse non seulement le montant, mais encore les méthodes d'assistance. Il est fâcheux que l'Etude n'évalue pas les résultats de cette assistance et n'indique pas, par exemple, si les pays assistés sont devenus capables de subvenir à leurs propres besoins après 10 ans, si leur revenu national a augmenté, si le désordre et la misère ont diminué.

34. Les déclarations faites, lors de la réunion annuelle des gouverneurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à Washington, en faveur de l'assistance multilatérale par l'intermédiaire des organisations internationales, de préférence à l'aide bilatérale, montrent que la véritable nature du problème est de plus en plus largement reconnue. Il faut dire toutefois que la tendance à proposer des mesures ou des plans adaptés aux seuls pays développés représente une forme de paternalisme qui dénature l'assistance tant bilatérale que multilatérale. L'assistance aux pays sous-développés sera de peu d'utilité si elle est liée à des conditions que les bénéficiaires ne peuvent accepter.

35. La délégation argentine regrette que le Conseil économique et social n'ait pas encore trouvé une formule satisfaisante pour la création immédiate d'un fonds d'équipement des Nations Unies et appuiera toute proposition tendant à accroître les activités financières des Nations Unies.

36. La possibilité de consacrer au développement économique les sommes économisées grâce au désarmement, dont il est fait état dans le rapport sur les conséquences économiques et sociales du désarmement (E/3593/Rev.1) est évidemment subordonnée à la conclusion d'un accord sur le désarmement, mais le rapport a le mérite de souligner la responsabilité des pays engagés dans la course aux armements.

37. La délégation argentine félicite le Secrétariat de l'excellent travail que représentent les mesures proposées au titre de la Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613), encore que certaines des hypothèses sur lesquelles reposent ces propositions appellent, à son avis, un examen plus approfondi. Les gouvernements des pays développés et des pays en voie de développement, ainsi que les organisations de coopération technique et financière, doivent mettre tout en œuvre pour coordonner leurs activités afin d'analyser efficacement les tendances de l'économie mondiale qui ont des effets particulièrement défavorables sur les pays en voie de développement. La Conférence sur les problèmes de développement économique qui s'est tenue au Caire a montré l'importance que ces pays attachent aux dites tendances.

38. Le principal problème du développement réside dans les difficultés rencontrées par les pays sous-développés pour tirer du commerce international les revenus qu'ils doivent s'assurer. L'évolution défavorable de ce commerce annule les avantages qu'implique l'assistance extérieure et compromet l'exécution des plans de développement. Les systèmes de compensation financière, comme ceux envisagés par la Commission du commerce international des produits de base, ne peuvent enlever aux pays de production primaire le droit de demander la suppression de tout facteur de limitation artificielle des prix ou des marchés d'exportation. En même temps, la délégation argentine reconnaît l'utilité des mesures de compensation financière en tant que solution provisoire des problèmes posés par les politiques commerciales des pays développés. Malheureusement,

les propositions présentées jusqu'ici pour la création d'un système de cette nature tiennent compte des fluctuations à court terme; il faut donc espérer que le Groupe technique de travail de la Commission du commerce international des produits de base étudiera également des mesures relatives aux fluctuations à long terme.

39. Des problèmes de commerce international particulièrement graves se posent en Amérique latine, dont la part dans les échanges mondiaux diminue chaque année. Les exportations de l'Amérique latine ont bien augmenté en chiffres absolus au cours de ces dernières années, mais l'accroissement relatif global a été très lent. Plusieurs orateurs ont mentionné les effets favorables sur le commerce des pays sous-développés de l'expansion économique actuelle de l'Europe; M. Bernardo fait observer à cet égard que, pour aussi optimistes que soient les projections de l'économie européenne, la situation des pays en voie de développement appelle des solutions immé-

diates, si l'on veut prévenir des conséquences sociales désastreuses. La délégation argentine se félicite donc de la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Elle croit toutefois souhaitable d'élargir la composition du Comité préparatoire pour y inclure des représentants d'Etats qui, en raison de la nature ou de l'ampleur de leur commerce extérieur, souhaitent particulièrement participer à ses travaux. M. Bernardo convient de la nécessité de donner à la Conférence un caractère rigoureusement technique.

40. Le développement doit être à la fois économique et social, pour que le plus grand nombre en tire profit. En lançant la Décennie pour le développement, les Nations Unies se sont engagées à étendre les bienfaits du progrès technique non seulement à tous les Etats Membres, mais aussi à toutes les couches de leurs populations.

La séance est levée à 18 heures.